



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Le vingt quatre mars deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le dix-huit mars deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés : Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD
Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Benoit PIRON

Secrétaire de séance : Angélique BOURDIN

Monsieur le Maire propose qu'Angélique BOURDIN soit secrétaire de séance. Mme Sandra VIDARD-ROUVREAU formule la demande d'élire, à main levée, une secrétaire de séance. L'assemblée procède donc à un vote. Il demande à l'Assemblée de se prononcer pour qu'Angélique BOURDIN soit secrétaire de séance, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Monsieur le Maire accueille Madame DREILLARD, Secrétaire Générale, pour la présentation de trois points à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 mars 2016

Monsieur NOIRTAULT fait la remarque que sur le dernier compte-rendu, aucun chiffre n'est mentionné et qu'il fait juste appel aux maquettes budgétaires adressées aux élus. Monsieur le Maire précise que ces maquettes sont à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Monsieur NOIRTAULT revient aussi sur l'amortissement concernant la convention de soutien à l'UDAF de 22 500 euros, réglée le 9 février 2015 et voté lors du dernier conseil municipal. Ses propos sont les suivantes : « Monsieur le maire nous a proposé un amortissement sur 10 ans alors qu'auparavant un amortissement de 15 ans avait déjà été voté ». Madame DREILLARD intervient pour expliquer que cette nouvelle durée d'amortissement a été suggérée par la Trésorière car elle est plus adaptée à la situation financière.

Aucune autre remarque supplémentaire n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 mars 2016, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur PEIGNON entre dans la salle à 20h45, après le vote concernant l'approbation du dernier compte-rendu. L'Assemblée compte donc désormais 15 membres présents.



Approbation du compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur NOIRTAULT demande pourquoi le vote des comptes de gestion n'est pas à l'ordre du jour car ce dernier avait eu lieu en 2015. Madame DREILLARD explique à l'assemblée que le compte de gestion est la même chose que le compte administratif, mais formulé différemment par la Trésorière. Ce compte de gestion est signé par Monsieur le Maire uniquement.

Madame VIDARD-ROUVREAU demande des précisions sur une décision modificative prise en 2015 concernant la Zone du Poirier : 43 600 euros avait été pris sur ce budget pour être reversé pour le financement de l'aménagement paysager. Monsieur BARANGER précise qu'il ne s'agissait pas du budget annexe, mais bien d'une ligne présente dans le budget principal.

Après ces remarques, Madame DREILLARD présente les différents comptes administratifs selon la section de fonctionnement et d'investissement. Les documents ont tous été transmis par mail aux élus et sont disponibles, à la Mairie, pour le public.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. L'Assemblée compte donc 14 membres présents. Monsieur NOIRTAULT étant l'aînée de l'Assemblée, il prend la parole pour procéder au vote des différents comptes administratifs de l'année 2015.

Monsieur NOIRTAULT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2015 pour le budget principal, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur NOIRTAULT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe « Village des Chaumes », avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur NOIRTAULT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe « Local commercial », avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur NOIRTAULT demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe « Zone du Poirier », avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

Approbation du budget primitif 2016 du budget principal et des budgets annexes

Madame DREILLARD intervient pour présenter les budgets de l'année 2016, selon la section de fonctionnement et d'investissement. Les documents ont tous été transmis par mail aux élus et sont disponibles, à la Mairie, pour le public.

Monsieur BARANGER précise qu'une ligne « Zone du Poirier » sera de nouveau présente dans le budget principal en 2016 car les travaux de la zone de covoiturage ne peuvent être compris dans le budget annexe. Il en sera de même avec le local, affecté à la boulangerie, qui sera loué sur la zone. Les subventions prévues pour l'aménagement de cette zone seront donc proratisées, en fonction des surfaces, entre le budget principal et le budget annexe.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 pour le budget principal, avec :

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 pour le budget annexe « Village des Chaumes », avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 pour le budget annexe « Local commercial », avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif 2016 pour le budget annexe « Zone du Poirier », avec :

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Madame DREILLARD demande aux élus de signer chaque document budgétaire en lien avec les deux votes précédents.

Affectation de résultat

Madame DREILLARD présente une proposition d'affectation de résultat de l'année 2015, correspondant aux dépenses et aux recettes de chaque section, sur les différents budgets de cette année, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL :	Résultat section de fonctionnement	+ 348 161,14 euros
	Résultat section d'investissement	- 286 774,07 euros
	Besoin réel de financement	+ 286 774,07 euros
Proposition d'affectation au compte 1068 en recette d'investissement		286 774,07 euros



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

LOCAL COMMERCIAL :	Résultat section de fonctionnement	+ 19 441,21 euros
	Résultat section d'investissement	+ 433,08 euros
	Besoin réel de financement	+ 1 566,92 euros
Proposition d'affectation au compte 1068 en recette d'investissement		1 566,92 euros

Madame DREILLARD précise qu'il n'y a jamais d'affectation de résultat pour les budgets de lotissement, de zone et du CCAS, selon la réglementation comptable en vigueur.

Monsieur NOIRTAULT fait la remarque que ces résultats étant présents dans les budgets votés précédemment, il aurait peut-être été plus intéressant de les présenter avant le vote de ces derniers. Monsieur le Maire prend en note cette remarque pour les préparations budgétaires de l'année prochaine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat du budget principal, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat du budget « Local Commercial », avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Monsieur le Maire remercie la Secrétaire Générale pour ses différentes interventions et l'invite à quitter la salle de réunion.

Choix du candidat pour l'aménagement paysager à l'EHPAD

Monsieur FAVREAU tient à quitter temporairement la séance car il connaît le projet de part son activité professionnelle et préfère donc avoir un statut neutre pour les votes relatifs à ce projet. L'Assemblée compte donc désormais 14 membres présents.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les plans qui ont été faits pour aménager le parc autour de l'EHPAD : un parc arboré, avec quelques fleurs, un chemin bitumé de la même matière que le parking, mais coloré sur les chemins du parc, ainsi que quelques éclairages autour du chemin.

Monsieur NOIRTAULT demande la raison pour laquelle est prévue de l'éclairage. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un éclairage signalant le chemin, et que ce chemin pourrait être emprunté à des heures tardives par du personnel ou des habitants de l'EHPAD. Il s'agit de sécuriser le passage aux heures les plus sombres. Mais celui-ci sera réglé sur les mêmes heures que l'allumage et l'extinction de l'éclairage public. Madame VIDARD-ROUVREAU demande si cet éclairage est adapté pour les 5 handicaps. Monsieur GUINARD doit se renseigner auprès de l'entreprise.

L'ouverture des plis suite à l'appel d'offre a été faite le 8 mars 2016, et l'analyse de ceux-ci le 15 mars 2016. Le projet a été scindé en 3 parties : VRD (voies et réseaux divers), l'espace vert et l'éclairage.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 7 devis reçus pour le **lot VRD** (les montants sont exprimés en HT) :

- 53 471,32 euros pour l'entreprise Allez,
- 51 979,25 euros pour l'entreprise Bonneau et fils,
- 55 971,45 euros pour l'entreprise COLLAS,
- 61 044,00 euros pour l'entreprise ROY TP,
- 46 816,31 euros pour l'entreprise Racaud,
- 60 036,56 euros pour l'entreprise Pelletier,
- 71 215,50 euros pour l'entreprise BOISLIVEAU.

Monsieur NOIRTAULT et Madame VIDARD-ROUVREAU n'ont que très peu confiance en l'entreprise RACAUD au vu des faits relatés dans les journaux. Monsieur GUINARD précise que l'entreprise AREA URBANISME, Maître d'œuvre sur le projet, a été consultée suite à ces devis reçus et que les travaux seront suivis pour être sûr qu'ils soient réalisés dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise RACAUD en raison de son tarif et de sa prestation proposée dans le marché.

Au vu de ces différents échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise RACAUD, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Pour les autres entreprises de ce lot, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à un vote général regroupant l'ensemble des candidatures déposées, avec :

- 0 voix « pour »,
- 14 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Monsieur le Maire présente ensuite à l'Assemblée les 4 devis reçus pour le **lot Espace vert** (les montants sont exprimés en HT) :

- 31 672,82 euros pour l'entreprise Barron,
- 28 098,10 euros pour l'entreprise JDO,
- 31 428,84 euros pour l'entreprise Allez,
- 41 164,48 euros pour l'entreprise Vion.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise JDO, en raison de son tarif et de sa prestation proposée dans le marché.

Au vu de ces différents échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise JDO, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

Pour les autres entreprises de ce lot, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à un vote général regroupant l'ensemble des candidatures déposées, avec :

- 0 voix « pour »,
- 16 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour terminer le projet, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 2 devis reçus pour le **lot Eclairage public** (les montants sont exprimés en HT) :

- 9 701,60 euros pour l'entreprise GEFTP,
- 10 133,04 euros pour l'entreprise Allez.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ALLEZ car l'écart de prix entre les 2 entreprises est faible. De plus, la commune a déjà travaillé avec cette entreprise, pour de nombreux autres chantiers et qu'elle a donné satisfaction.

Au vu de ces différents échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise ALLEZ, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour ce lot, la proposition de l'entreprise GEFTP est donc automatiquement rejetée par le vote précédent.

Monsieur FAVREAU réintègre la séance et est informé des résultats des votes effectués pendant son absence. L'Assemblée compte donc désormais 15 membres présents.

Convention de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers

Lors du Conseil Municipal du 3 mars dernier, l'Assemblée a voté un premier avenant pour régler la prestation de Maîtrise d'œuvre du cabinet AREA Urbanisme, concernant le projet des aménagements paysagers à l'EHPAD et à la Salle Multi-activités.

Le montant acté de la prestation s'élevait à 6 335 euros, correspondant à 6% du montant total des travaux d'aménagement autour de l'EHPAD.

Monsieur le Maire propose d'annuler ce premier avenant pour en faire un englobant la totalité des travaux d'aménagement sur les deux sites de la commune. Le montant des travaux estimé s'élève donc à 337 000. La prestation d'AREA, représentant 6% du total, serait donc 20 220 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle proposition d'avenant des honoraires d'AREA URBANISME, pour un montant de 20 220 euros, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-03-02

Cession d'un terrain au profit de la commune situé Impasse Bergson

Les propriétaires d'un terrain situé Impasse Bergson, Monsieur et Madame CROISE, ont émis le souhait de céder une partie de leur terrain à la commune. En contrepartie, la Commune accepterait de refaire une partie de la voirie du chemin et d'apporter les réseaux d'eau usées et potable. Cette session s'effectuerait à l'euro symbolique. Les frais de notaire et de bornage seraient donc à la charge des propriétaires.

Monsieur GUINARD précise qu'une longueur de l'impasse serait prise en charge par la Communauté de commune, en rapport avec l'entretien de la voirie du groupe 2 transféré en 2015 à la Communauté de Communes. Monsieur GUINARD doit revoir sur place la longueur exacte prise en charge par chaque collectivité, avec Monsieur Eric CATHELINÉAU chargé de la commission intercommunale Voirie.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de cession de ce terrain au profit de la Commune, telle que décrite ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

Ce point n'appelle pas de remarques particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,
Benoît PIRON

